Délibération n°68DL2024Séance du Conseil Municipal du **8 juillet 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, huit juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 1er juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Madame Chantal BREL, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Jérôme LARIVIERE a donné pouvoir à Jean-Pierre MOULY, Monsieur Flavien BASILE a donné pouvoir à Marie-Lou TALET, Madame Guylaine MATIAS a donné pouvoir à Sandrine GÉRARD, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Josiane STARCK.

ABSENTS:

Monsieur Maxime ALBASI, Madame Karine VILA, Monsieur Ahmed EDOUIDI. Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : **27** . Nombre de Conseillers absents : 9

Nombre de Conseillers Présents : 18

. Nombre de pouvoirs : 4 . Suffrages Exprimés : 22



OBJET: CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE N°17 DU CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AGGLOMÉRATION FUMÉLOISE-BURGHAUSEN ».

Monsieur ARANDA rappelle que la commune encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif et souhaite associer les partenaires à une politique active adaptée aux besoins de la population.

Il propose à ce titre de mettre gratuitement la salle n°17 du Centre d'Accueil Municipal de Moncany à disposition de l'association « Agglomération Fuméloise-Burghausen », association déclarée, ayant son siège social à FUMEL (47500) 1 place du Château, représentée par Madame Isabelle MAUVEZIN, pour promouvoir la langue allemande et faciliter les échanges lors de rencontres franco-allemandes de leurs adhérents, dans le cadre de la création d'une « Classe d'Allemand pour Tous » : le jeudi de 18h00 à 20h30.

Il précise que cette salle reste à disposition de la ville de Fumel en dehors de ces créneaux horaires.

Il donne lecture de la présente convention de mise à disposition qui en définit les modalités.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- approuve la convention de mise à disposition gracieuse de la salle n°17 du Centre d'Accueil Municipal de Fumel situé 30 avenue Léon Blum, à l'association « AGGLOMÉRATION FUMÉLOISE-BURGHAUSEN», association déclarée, ayant son siège social à FUMEL (47500) 1 place du Château, représentée par Madame Isabelle MAUVEZIN, le jeudi de 18h00 à 20h30;
- 2. approuve le plan d'occupation de la salle n°17 du Centre d'Accueil Municipal de Fumel suivant :

JOUR	HORAIRES	ASSOCIATION
lundi	14h00-18h00	C.E.R.A.D.E.R. 47 Fumélois
lundi	20h30-22h00	Amicale Laïque Éducation Populaire
mardi	14h00-18h30	Questions pour un Champion de Fumel
jeudi	18h00-20h30	Agglomération Fuméloise- Burghausen
vendredi	20h30-24h00	Music'All



Délibération n°68DL2024 Séance du Conseil Municipal du **8 juillet 2024**

- 3. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération;
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **8 juillet 2024**

//

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Signé par :



